

Compte rendu de l'audience du 18 mars accordée à l'ARELAB par Mme le Recteur et M. le Secrétaire Général de l'Académie à propos de la place des langues anciennes dans la réforme du lycée

Comme la CNARELA l'avait demandé à toutes les ARELAS, l'ARELAB avait sollicité une audience auprès de Mme le Recteur sur les sujets suivants :

- les enseignements de langues anciennes, que ce soit en exploration ou en option facultative, seront-ils toujours pris en charge par la dotation horaire ?
- le latin et/ou le grec seront-ils effectivement proposés dans tous les lycées d'enseignement général ?

Mme le Recteur a accepté de nous recevoir avec M. le Secrétaire Général de l'Académie.

La délégation de l'ARELAB était composée de :

- Laurent André (Lycée G. Colomb de Lure)
- Sylvie David (Université de Franche-Comté)
- Brigitte Planty (Collège Les Hautes Vignes de Seloncourt)
- Anne Zurbach (Lycée Cl.-N. Ledoux de Besançon).

L'audience a duré 1 heure et quart.

S. David remercie Mme le Recteur et M. le Secrétaire Général de recevoir la délégation de l'ARELAB.

Elle souligne que la volonté du gouvernement de revaloriser la filière littéraire est une bonne nouvelle pour les professeurs de lettres et que le traitement « de faveur » accordé aux enseignements d'exploration latin et grec avec un horaire égal à celui des langues vivantes prises en enseignements d'exploration est une marque de reconnaissance de l'importance des langues anciennes dans la formation. A propos de la mise en avant des langues – langues anciennes et langues vivantes étant traitées à égalité pour l'horaire –, elle évoque l'insertion des enseignements de langues anciennes à l'UFC dans le centre Polyglotte, le latin et le grec étant mis sur le même plan que les langues vivantes, ce qui ne nie pas leur spécificité mais conduit plutôt à adopter une pédagogie différente, avec un principe d'alternance entre des cours en ateliers et des dossiers d'exercices d'application mis à disposition des étudiants.

Entrant dans le détail de la réforme du lycée, elle rappelle que l'objectif des enseignements d'exploration est de faire découvrir de nouveaux domaines intellectuels et les parcours de formation vers lesquels ils ouvrent. Pour la formation lettres classiques, elle indique qu'il est important de faire savoir aux élèves que, même si l'enseignement reste le débouché principal de la filière, d'autres métiers peuvent être envisagés par cette voie, métiers de l'édition, de la culture... et que si on bifurque ensuite vers une autre voie, la formation lettres classiques constitue un atout, en tant qu'elle développe des qualités de rigueur, d'analyse, de curiosité.

Elle présente ensuite les membres de la délégation, soulignant la vitalité des sections de langues anciennes qu'ils ont en charge : elle évoque l'expérience récente du lycée de Lure, où les latinistes et les hellénistes ont été impliqués dans un projet pédagogique mené par L. André, une collègue de mathématiques et une collègue de lettres classiques, dont l'objectif était de travailler en cours et dans le cadre d'un atelier-théâtre sur une comédie d'Aristophane ; elle met en avant le caractère florissant des sections de langues anciennes du lycée Ledoux, où enseigne A. Zurbach ; elle relève enfin l'esprit d'innovation qui préside à certaines séquences pédagogiques comme celles que propose B. Planty au collège de

Seloncourt et dont le bulletin de l'ARELAB se fait l'écho. Elle ajoute qu'elle a tenu à ce qu'un enseignant de collège fasse partie de la délégation, la liaison collège-lycée étant essentielle.

Mme le Recteur prend alors la parole pour déplorer l'abandon massif de l'option latin lors de l'entrée au lycée. Elle donne les chiffres des effectifs de latinistes au collège et au lycée dans l'Académie. Elle souligne que la réforme barre une des difficultés qui amenaient les élèves à se détourner du latin, à savoir l'argument des emplois du temps trop chargés.

Elle explique son idée de mettre en place un système d'appariement entre collèges et lycées, en vertu duquel un professeur de collège de troisième serait amené à faire des heures de latin en seconde et inversement : la familiarisation des élèves avec le professeur de lycée dès la troisième les dissuaderait d'abandonner l'option. Elle avait demandé à M. Bigeard d'inciter des professeurs à mener l'expérience dans le Nord Franche-Comté mais cela n'a pas eu lieu.

A. Zurbach intervient pour dire que l'expérience a bel et bien été menée à Besançon : sa collègue du lycée Ledoux est allée faire des cours en troisième au collège Stendhal l'année dernière mais on lui a fait savoir en fin d'année sans lui donner d'explications que l'expérience était abandonnée.

S. David ajoute que la collègue, avec qui elle a eu l'occasion d'en parler, a mal vécu l'arrêt brutal de cette expérience pour laquelle elle s'était portée volontaire.

Mme le Recteur souhaite qu'on étudie en tout cas l'impact de cette expérience, pour savoir si le nombre d'abandons du latin du collège Stendhal au lycée Ledoux a été moindre cette année-là.

Elle insiste d'autre part sur le rôle des COP dans la liaison collège-lycée.

S. David fait part de son expérience en tant que parente d'élève de troisième : elle a assisté à une réunion de parents organisée pour présenter la réforme du lycée ; la COP qui animait la réunion a d'abord souligné que la nouvelle seconde n'était plus une seconde de détermination et que les enseignements d'exploration avaient vocation à faire découvrir aux élèves sans engagement de leur part de nouveaux domaines de connaissance, puis, au moment de présenter les options, elle a mis en avant les heures et le travail supplémentaires pour l'élève et a indiqué que le choix d'une option devait se faire en fonction du projet d'orientation de l'élève. S. David relève une contradiction dans les propos tenus entre une seconde présentée comme étrangère à des choix d'orientation et l'incitation à choisir une option en fonction de son projet d'orientation.

Mme le Recteur répond qu'il faut en effet s'assurer que le message de la nouvelle réforme est bien passé auprès de tous ceux qui diffusent l'information, qu'elle y travaille avec M. Reverdy, le directeur du SAIO, avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Elle fait noter par M. le Secrétaire Général de vérifier l'efficacité du travail d'explication de la réforme, notamment auprès des COP.

L. André évoque le travail de liaison collège-lycée qu'il mène chaque année sur le bassin rural dont dépend le lycée de Lure. Lui aussi pense qu'il est important que le professeur de lycée se fasse connaître des collégiens et qu'à partir du moment où la relation est engagée, l'argument de l'emploi du temps trop lourd tombe de lui-même. Il donne comme exemple d'action efficace pour établir des liens entre collèges et lycée l'organisation de

sorties culturelles communes mais il faut le concours des chefs d'établissement ; L. André demande que l'on sensibilise ces derniers à l'intérêt de ces actions.

S. David s'interroge sur le statut des sections européennes dans la nouvelle réforme ; elle remarque qu'elles n'apparaissent pas sur le site ministériel de présentation du nouveau lycée et se demande si elles doivent être considérées comme une option.

Mme le Recteur explique que la réforme vise à généraliser les sections européennes dans la filière littéraire et qu'elles n'apparaissent donc plus véritablement comme un choix.

B. Planty, en tant que professeur principal de troisième au collège de Seloncourt, a reçu l'organigramme de la nouvelle classe de seconde pour le lycée Le Grand Chênois de Montbéliard. Elle relève que sur ce document, la section européenne est mise sur le même plan que les options, ce qui signifierait qu'un élève ne pourrait prendre à la fois section européenne et option latin.

M. le Secrétaire Général suppose que c'est en raison de la complexité de l'offre de formation et de la difficulté pour les chefs d'établissement à combiner dans l'emploi du temps les différents choix possibles.

Mme le Recteur indique qu'elle doit de toute façon se rendre prochainement au lycée Le Grand Chênois et qu'elle examinera cette question : il n'y a pas de raison que la section européenne et l'option se heurtent.

Mme le Recteur met en avant la logique d'élargissement de l'offre qui a présidé à la mise en œuvre de la réforme dans l'Académie : dans les lycées comportant six classes de seconde et plus, c'est-à-dire pratiquement dans tous les lycées, seront proposés, parmi les enseignements d'exploration, outre les deux qui concernent l'économie, deux portant sur les sciences, deux portant sur les sciences humaines, et au moins un portant sur le volet « arts » au sens large.

La demande des élèves va concerner un choix d'établissement. Ils auront à formuler des vœux sur trois enseignements d'exploration. Des statistiques seront établies à partir de ces vœux et le principe des vases communicants s'appliquera dans les prévisions d'effectifs pour les différents enseignements d'exploration.

L. André soulève le problème pour les langues anciennes du regroupement des élèves inscrits en enseignement d'exploration et inscrits en option ; il s'inquiète de la difficulté de gérer un groupe comprenant des élèves débutants en langue désireux de découvrir une matière en enseignement d'exploration et des élèves avancés dans l'étude de la langue se destinant à poursuivre l'option jusqu'au baccalauréat. Il s'étonne aussi que les programmes de latin et de grec en enseignement d'exploration ne soient encore pas sortis.

M. le Secrétaire Général répond que cela ne devrait pas tarder.

Mme le Recteur rappelle que la recommandation est bien de disjoindre enseignement d'exploration et option mais qu'en cas d'effectifs faibles, les élèves pourront être amenés à être regroupés. Il faudra alors établir des groupes de compétences, en mixant les publics à certains moments. Elle reconnaît la difficulté de gestion de ce type de groupe.

A. Zurbach fait savoir qu'elle est déjà confrontée à ce problème puisqu'elle accueille au sein d'une même section des élèves grands débutants et des élèves qui ont déjà suivi un enseignement de langues anciennes en collège. Elle précise que pour faire progresser les

grands débutants sans freiner le rythme du cours pour les élèves plus avancés, elle est amenée à certains moments à prendre des élèves en cours particulier en plus de son horaire.

S. David ajoute qu'à cet égard, les professeurs de lettres classiques sont des pionniers, habitués de longue date à pratiquer la pédagogie différenciée avec les regroupements de niveaux.

Mme le Recteur déclare qu'elle sera attentive aux situations délicates en ce qui concerne les regroupements.

M. le Secrétaire Général précise que, dans l'hypothèse optimiste où les demandes d'enseignements d'exploration latin et grec dans un établissement donné nécessiteraient deux groupes, cela signifierait qu'à l'inverse, d'autres enseignements d'exploration seraient moins demandés et donc requerraient moins de moyens, ceci compensant cela.

Mme le Recteur donne à présent des chiffres, illustrant la volonté académique de pousser les établissements à proposer une offre de formation large : sur 16 lycées généraux et technologiques, 14 proposeront le grec ou le latin ou les deux, que ce soit en enseignement d'exploration ou en option (si nous avons bien compris les chiffres). Elle a tenu à ce que l'Académie de Besançon soit une Académie où on ouvre.

Elle ajoute que l'offre de formation ne sera pas figée : les établissements pourront très bien l'année suivante modifier leur offre d'enseignements d'exploration et d'options ; si on ne dispose pas dans l'établissement de l'enseignant requis pour assurer tel enseignement d'exploration ou telle option, on ira le chercher dans un autre établissement.

Enfin, elle répond à la question du financement des enseignements de langues anciennes : elle rappelle que la DGH est donnée aux établissements sans qu'il y ait de fléchage et souligne que l'Académie de Besançon verse pour chaque élève des moyens plus élevés que ce qui est obligatoire, puisque elle verse 42h au lieu des 39h obligatoires.

L'entretien se clôt sur ces données communiquées par Mme le Recteur.

Il nous a paru que Mme le Recteur avait effectivement le souci d'une offre de formation large dans son Académie et que les langues anciennes, de ce fait, seraient bien représentées dans les établissements à la rentrée prochaine ; Mme le Recteur a d'autre part prêté attention aux problèmes que nous lui soumettions. (Ayant appris, quelques jours après, que Mme le Recteur quittait l'Académie, nous nous interrogeons sur le suivi des questions posées lors de cette audience). Une autre source d'interrogations concerne les effectifs de latinistes donnés par Mme le Recteur au début de l'entretien : ils étaient semble-t-il, en deçà de la réalité. D'où viennent alors ces chiffres ? Correspondent-ils aux élèves inscrits en enseignement de détermination, largement minoritaires par rapport aux élèves inscrits en enseignement facultatif ? Ne risquons-nous pas d'avoir le même problème de décompte avec la réforme, entre élèves inscrits en enseignement d'exploration, et élèves inscrits en option ?

Il reste que, concrètement, les chefs d'établissement seront confrontés à des difficultés d'emploi du temps, de répartition des groupes, comme l'a d'ailleurs fait observer M. le Secrétaire Général, et que la réalité de la tâche du professeur de lettres classiques risque d'être particulièrement rude, notamment avec le regroupement fort probable dans certains établissements des élèves inscrits en enseignement d'exploration et des élèves inscrits en option.

Compte rendu rédigé par S. David et approuvé après relecture par L. André, B. Planty et A. Zurbach